

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU
DEVELOPPEMENTURBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

Sous - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 0032 /D/MINHDU DU 03/11/2025 PORTANT
ATTRIBUTION DES MARCHES PASSÉS PAR APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
0017/AONO/MINHDU/CIPM/25 DU 14 JANVIER 2025 POUR LA FOURNITURE DES MATÉRIELS
ET ÉQUIPEMENTS AUX COMITÉS DES QUARTIERS DANS LES COMMUNES BAZOU (NTUINTSE
ET TANZE) LOT 1, YAOUNDÉ 4EMER (NKOLEMKOUNG DERNIER POTEAU, MIMBOMAN 1 SUD
ET MIMBOMAN 2 SUD) LOT 2, DOUALA 3ÈME (BILONGUE 1 ET BILONGUE 2, BONADIWOTO)
LOT 3 EN TROIS (03) LOTS (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICES 2025.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La Constitution ;
Vu Le Décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
Vu Le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu Le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu Le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu Le DAO N°0017/AONO/MINHDU/CIPM/2025 DU 14 JANVIER 2025
Considérant Le Procès-Verbal de la séance N°18 du 27 février 2025 de la CIPM/MINHDU, proposant l'attribution aux entreprises ci-dessous.

D E C I D E :

Article 1^{er} – Les soumissionnaires ci-après cités sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs au Dossier d'Appel d'Offres suscité:

DAO	Villes	N° Lot	Attributaires	Montants TTC (en F CFA)	Délais d'exécution
N°0017/AONO/ MINHDU/CIPM/2025 DU 14 JANVIER 2025 pour la fourniture des matériels et équipements aux comités des quartiers dans les communes Bazou (Ntuintse et Tanze) lot 1, Yaoundé 4eme (Nkolemkomg dernier poteau, Mimboman 1 sud et Mimboman 2 sud) lot 2, Douala 3ème (Bilongue 1 et Bilongue 2, Bonadiwoto) lot 3 en trois (03) lots.	Bazou ;	01	Gpt NOULIPAP & STRAFI BP: 11502 Yaoundé Tél.: 654 20 64 14	33 918 839	Trois (03) mois
	Yaoundé	02	Gpt CONSTRAP- FOUR-CAM & SION Sarl BP: 13084 Yaoundé Tél.: 699 808 911	53 844 569	Trois (03) mois
	Douala	03	Gpt PRESCO & STRAFI Tél.: 699 58 75 65	53 964 464	Trois (03) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ✓ MINMAP
- ✓ DG/ARMP
- ✓ Attributaires
- ✓ CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 3.../...

LE MINISTRE

occhio

Emmanuel Nguema Obiang Milomo